

## L'Edito

### L'été approche à grand pas, même si les températures n'ont pas toujours ...

..... été les témoins de ce changement de saison. Mais ça y est, dans une quinzaine de jours, c'est l'été.

Avec le beau temps et la fin du confinement, nous voulons tous profiter de nos jardins et du calme de la campagne. Oui, j'ai bien parlé de "**calme**". Il est donc important que chacun limite le bruit au strict nécessaire, en respectant par exemple les horaires pour réaliser la tonte de la pelouse, en mettant tout en oeuvre pour que son chien n'aboie pas à longueur de journée, voire à longueur de nuit. Certains d'entre vous diront que leur chien ne fait que répondre aux aboiements des autres chiens, certes, mais les chorales canines n'étant pas reconnues, il faut trouver des solutions pour y mettre fin (en rentrant votre chien le soir ou en lui mettant un collier pour le dresser, par exemple). Je reçois de plus en plus de plaintes de riverains à ce sujet. Je serai donc contraint, si la situation ne s'améliore pas, de dresser des procès-verbaux aux maîtres (les chiens ne seront pas inquiétés).

Pour paraphraser John Stuart Mill : "Votre jardin s'arrête là où commence celui des autres". Il est donc important **que vous maîtrisiez vos mauvaises herbes** (les bonnes aussi d'ailleurs) pour qu'elles n'empiètent pas sur le terrain de vos voisins ou les voiries. En outre, ce n'est pas parce qu'un agriculteur ne cultive pas de céréales (ou autres) sur une bande de terre, que vous avez la possibilité d'emprunter ces bandes enherbées sans son accord. Il existe des chemins communaux qui, eux, sont librement accessibles (on les reconnaît aisément à l'empreinte des roues de tracteurs !). **Et de grâce, un arrêté contre le stationnement (et l'arrêt) des véhicules a été pris autour de l'école et de la mairie pour des raisons de sécurité**, alors, respectez le ! C'est simple ; les **endroits interdits sont matérialisés par une bande jaune le long du trottoir**.

Si chacun faisait quelques efforts, cela améliorerait nettement le "**vivre ensemble**".

Les 20 et 27 juin, vous serez amenés à élire vos conseillers départementaux et régionaux. Nous prendrons toutes les mesures sanitaires nécessaires afin de vous accueillir dans le complexe communal entre 8 h et 18 h afin que vous exprimiez votre choix. Pour rappel, le département a en charge les collèges, les routes départementales, le paiement des aides sociales ; et la région gère, quant à elle, les lycées, les transports régionaux (le TER), la formation professionnelle, etc. A travers votre vote, vous définirez qui siègera dans ces deux instances.

Permettez-moi, enfin de vous souhaiter, par avance, d'excellentes vacances et restez à l'écoute de PanneauPocket et Facebook, car si les règles sanitaires le permettent, nous renouerons prochainement avec des moments festifs pour nous retrouver.

**Philippe BAETEMAN**  
Maire de Bouglainval



### Elections régionales et départementales

Les élections régionales et départementales prévues en mars 2021 ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Elles se tiendront donc les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Pour les opérations de vote, un protocole sanitaire va être adopté pour garantir la sécurité sanitaire dans les bureaux de vote. Conformément à ce que prévoit la loi du 22 février 2021, les procurations sont facilitées. Les demandes de procuration peuvent être faites en ligne sur le site

<https://www.maprocuration.gouv.fr/>

## Actualités



## Le Centre Communal d'Action Sociale

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont des établissements publics gérés par des conseils d'administration et présidés par les maires, en charge de plusieurs secteurs en relation avec les solidarités.

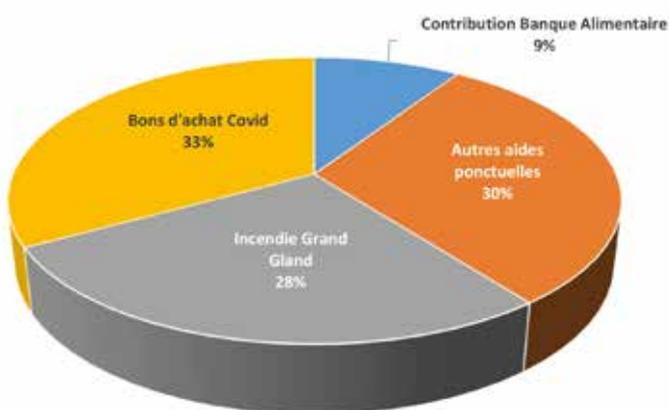
**Obligatoires** dans les communes de plus de 1 500 habitants, ils disposent d'un large champ d'action : instruction de tous les dossiers de demandes **d'aide sociale** (aide aux personnes handicapées, au logement, aux personnes âgées...), **aides légales** (RMI, CMU...), versement des aides complémentaires ponctuelles, ou actions de prévention (alcool, drogue...), création de crèches ...

**Bouglainval a décidé de conserver son CCAS** (plus obligatoire depuis la loi NOTRE de 2015 pour les communes de moins de 1 500 habitants) qui permet de soutenir et venir en aide aux habitants. Le CCAS de Bouglainval s'occupe notamment de fournir des colis alimentaires aux foyers en situation précaire mais aide également les personnes qui en expriment le besoin à effectuer différentes démarches administratives.

La période particulière que nous vivons a eu un impact important sur le budget du CCAS de Bouglainval qui, cette année, a été particulièrement mis à contribution du fait de la fermeture des points de distribution de la Banque Alimentaire pendant le confinement. Cela s'est traduit par la remise de bons d'achat aux foyers bénéficiaires pour un montant total de 1 600 €, soit 33% des dépenses en 2020. L'aide d'urgence fournie suite à l'incendie survenu fin 2019 dans le Domaine du Grand Gland a également eu un impact conséquent sur le budget.



Répartition des dépenses 2020



En 2021, et pour la première fois, les fonds du CCAS de Bouglainval qui sont constitués à 100% par une dotation de la Mairie, sont au plus bas avec un budget pour l'année 2021 de **3 400 €**. Le CCAS fait donc appel aux dons, en nature ou en espèces.

En tant qu'organisme d'intérêt général à caractère social au sens des dispositions de l'article 200 du code général des impôts, les dons consentis au CCAS par les particuliers ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% (60% pour les entreprises).

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie pour plus d'informations.

## Zoom sur

### ... le Défibrillateur Automatisé Externe

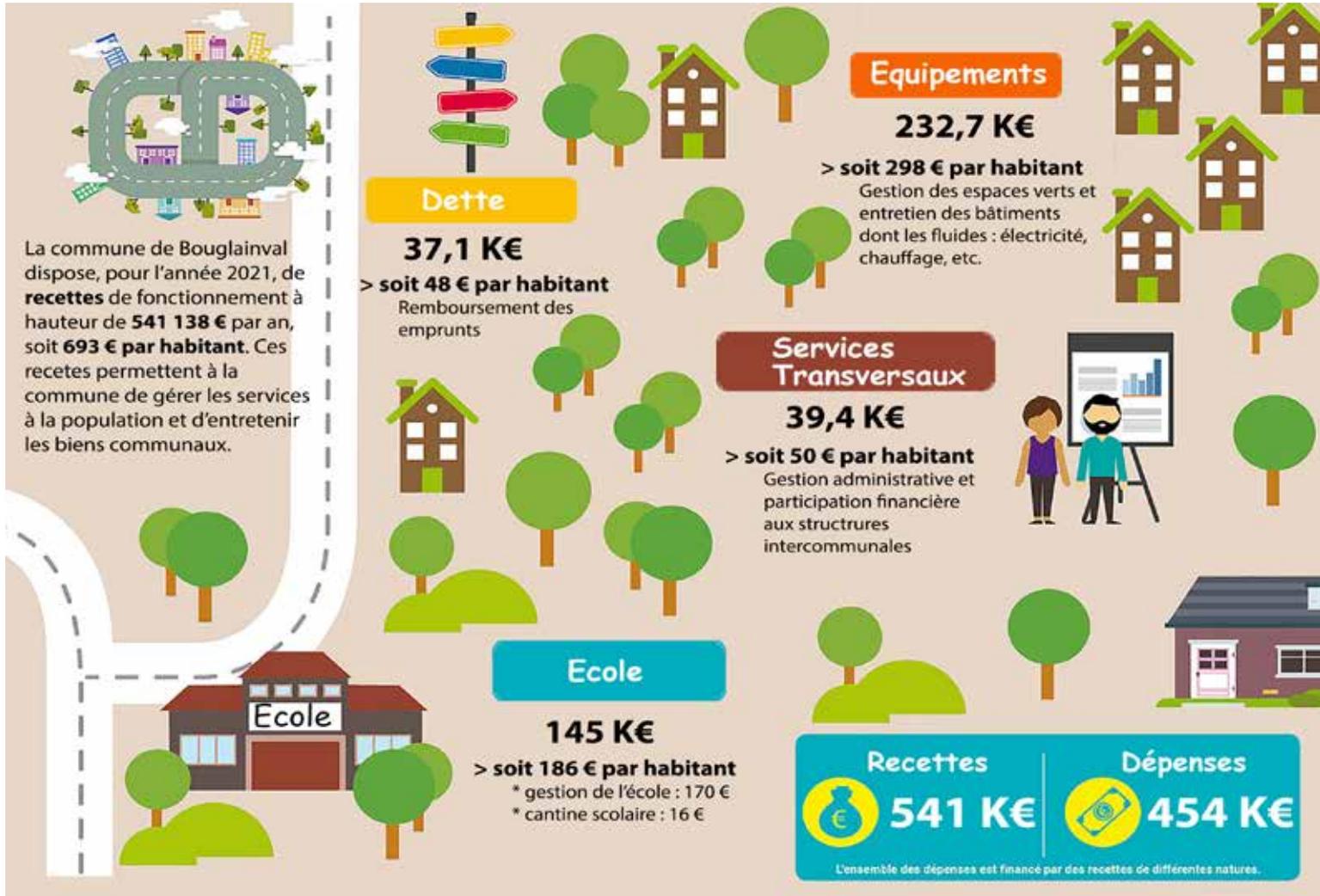
Un défibrillateur automatique externe (DAE) est un appareil destiné au grand public pour tenter de ranimer des personnes victimes d'un brutal arrêt cardiaque.

Très simple d'utilisation, le défibrillateur est sans danger pour celui qui l'utilise et la victime. Il comprend un guide vocal pour aider l'utilisateur pas à pas et peut être utilisé par quiconque à partir de 10 ans.

La commune de Bouglainval vient de se doter d'un DAE qui a été posé sur le mur de la Mairie, côté rue de Châteauneuf, au niveau de l'issue de secours de la bibliothèque. Il est aussi facilement accessible depuis l'école et compte également un pack pédiatrique de couleur rose. N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la Mairie ou à nous contacter sur Facebook si vous avez des questions sur son utilisation.



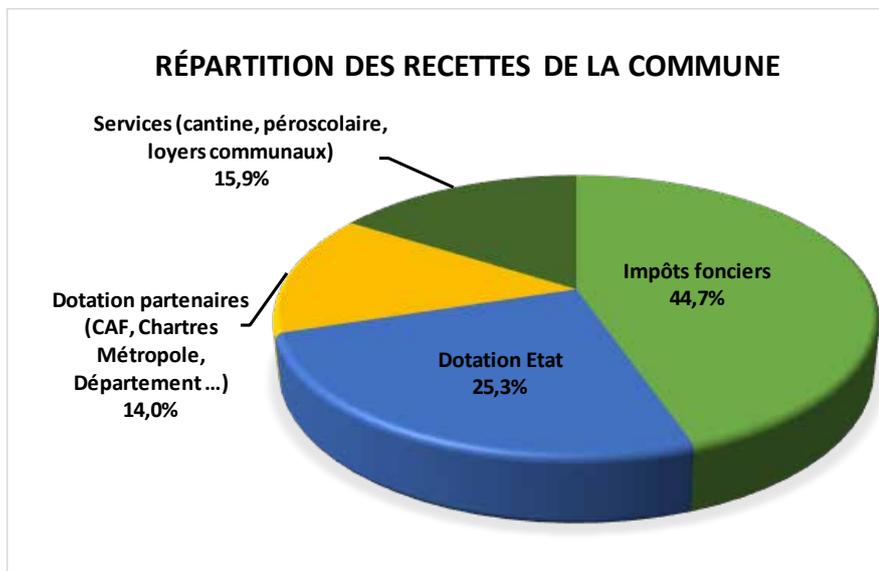
## Les finances de la commune - Budget 2021



En 2020 nous avons prévu de réaliser un certain nombre d'investissements qui ont dû être reportés pour des raisons diverses et qui sont, de ce fait, prévus dans le budget 2021. Ainsi, les travaux de la salle d'archivage de la Mairie (65 000 €) ou encore les travaux de rénovation énergétique de l'école (50 000 €) devraient intervenir avant la fin de l'année. Il est également prévu de changer la toiture de l'école afin d'améliorer l'isolation, et donc le confort des enfants, avec un impact certain sur la consommation énergétique.

Nous avons également prévu de faire installer des caméras sur les principaux axes de la commune et d'effectuer des travaux pour améliorer la sécurité routière. Dans le même ordre d'idées, la commune a fait installer un défibrillateur sur le côté de la Mairie (cf. Zoom sur ...). L'ensemble de ces travaux ne seraient pas possibles sans le soutien de nos partenaires : l'État, le département et surtout Chartres Métropole.

A noter que le CCAS de Bouglainval (cf. article page 2) dispose d'un budget de 3 000 € pour l'année 2021, soit 3,84 € par habitant et est notamment alimenté par les locations d'espace aux food-trucks ambulants tels La Pat' du Pirate 28 ou Pizza Tony.



## Projets villageois ...

### Le Jardin de la Vallée a ouvert ses portes!

Comme communiqué précédemment, la création d'un jardin participatif a été lancée. Ce jardin, le "Jardin de la Vallée", destiné à tous les Valbourgeois, a donc ouvert ses portes avec l'arrivée des beaux jours. Situé **6bis Rue des Ouches**, le terrain a reçu ses premières plantations. Les enfants du Centre de loisirs ont été les premiers à tester leurs compétences de jardiniers dès la reprise de l'école, le 26 avril dernier.

L'idée première de ce jardin est de permettre aux personnes ayant des compétences en matière de jardinage, de les partager avec les enfants, leur faire connaître les étapes des différentes tâches inhérentes aux semences, plantations, pollinisation, récoltes ... en bref, leur donner le goût des bons gestes pour que le végétal fasse partie de leurs centres d'intérêt. Mais ce jardin ne s'adresse pas qu'à eux. Il s'adresse également à tous ceux qui souhaitent apprendre à jardiner et qui ont envie de partager un moment de convivialité, surtout en cette période particulièrement difficile. Ce jardin sera aussi le vôtre.

Vous pouvez à tout moment rejoindre le Jardin et partager votre passion, vos connaissances, ou simplement un moment d'échange et de détente. Si vous souhaitez juste venir partager un bon moment entre voisins et nous encourager dans nos efforts, ce jardin sera aussi le vôtre.

N'hésitez pas à contacter Nelly au 06 13 15 47 40 ou bien à rejoindre le groupe « Jardin partagé Valbourgeois » sur le compte Facebook de la Mairie de Bouglainval pour plus d'informations sur les modalités d'accès. Un pot de lancement sera organisé dès que la situation sanitaire le permettra.

**Nous vous attendons !**



## Activités, sorties, lectures ...

**Mémo Topic vous propose tous les samedis impairs des balades-découverte nature. Les sorties sont confirmées à partir des 5 inscrits. Informations et inscriptions sur:**

<https://www.memotopic.com/agenda-sorties-nature-eure-et-loir>



**26 juin de 09h00 à 12h00**  
(Saint-Piat)

#### Arbres remarquables

Promenade-découverte des arbres remarquables, leur histoire et leurs usages, les traditions et la culture autour de leur personnalité et leurs bienfaits. Une sortie nature co-organisée pour les journées du patrimoine....



**3 juillet de 09h00 à 12h00**  
(Théleville - Bouglainval)

#### Sur les lisières forestières

Balade-découverte nature entre les bois de plaine, les lisières et les friches alentours, à la recherche de la faune et de la flore typiques des lisières et des milieux forestiers...



#### Yann Darko

auteur valbourgeois, vous invite à découvrir son nouveau roman jeunesse (à partir de 9 ans)

Hypnotiseur démoniaque, fakir, princesse en détresse...

Un roman d'aventures palpitant et plein d'humour par l'auteur de la trilogie **Chat Noir**.

Au cœur de la cité perdue de Chandraliputra, le professeur Descrières et sa femme ont découvert un lieu maléfique : le jardin des Ombres. De retour à Paris, le célèbre archéologue meurt dans un étrange accident et sa femme est enlevée. Leur fils, Milo, se lance à sa rescousse, escorté par Mlle Alicia, sa préceptrice au caractère volcanique. Destination : l'Inde et ses mystères...

## Projets ...

### Changement de chaudière !

Afin d'assurer le confort thermique de l'école et dans un souci d'économie, le Conseil Communal a voté le changement de la chaudière fioul de l'école par une chaudière à granulés. Les travaux devraient intervenir dans le courant de l'été. D'autres améliorations sont prévues dans l'enceinte de l'école en 2022. Nous vous tiendrons informés.



## Divers ...

### Recensement

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. La mairie vous remettra alors une attestation de recensement.

### L'agglomération fait son nettoyage de printemps

Samedi 5 juin nous nous sommes retrouvés nombreux pour l'opération L'Agglomération fait son nettoyage de printemps. Les deux groupes sont remontés jusqu'au stade avant de revenir par la rue de Châteauneuf. Un très grand merci à tous les participants pour cette participation sous un beau soleil, qui nous a permis de récolter une dizaine de sacs.

Nous vous retrouverons aussi nombreux l'année prochaine. En attendant, continuons à prendre soin de notre commune !



MesConseils  
Covid

### COVID- 19

Le ministère des Solidarités et de la Santé, dans le cadre de sa stratégie "Tester, Alerter, Protéger" de lutte contre l'épidémie de Covid-19, a conçu le site [www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr](http://www.mesconseilscovid.sante.gouv.fr).

Ce site s'adresse à tout un chacun. Il offre des informations fiables, claires et à jour pour savoir comment agir au quotidien en fonction de l'évolution de l'épidémie et des règles sanitaires. En 3 minutes, vous pourrez obtenir des réponses claires et à jour pour savoir quoi faire face à la Covid.

## La communication au service des Valbourgeois

### Panneau Pocket

Grace à l'application gratuite PanneauPocket, les alertes de votre Mairie et les panneaux d'information de votre lieu de vie vous accompagnent partout. Vous recevez en temps réel sur votre téléphone des notifications dès que la Mairie publie une nouvelle information.



Télécharger l'application PanneauPocket (<https://play.google.com/store/apps/details...>) sur votre téléphone pour rester informés en temps réel des informations importantes publiées par la Mairie de Bouglainval.

### Facebook



La Mairie de Bouglainval vous accueille sur sa page Facebook, pensée comme un lien entre les habitants de la Commune. Retrouvez quotidiennement des informations utiles et faites de cet espace un lieu de rencontre et d'échange.

Découvrez également les différents groupes créés et destinés à vous permettre de partager vos centres d'intérêt et des informations ciblées. Et n'hésitez pas à partager avec nous vos propositions et/ou commentaires.....

@MairieBouglainval



## Pizz'A TONY

Retrouvez **tous les jeudis**, sur le parking de la Mairie de Bouglainval, Pizz'A TONY.

Possibilité de passer vos commandes au 06 62 14 60 97 de 17H00 à 21H. Vous pouvez également commander sur place.

## La Pat' du Pirate 28

Retrouvez tous les vendredis, à partir de 11h00, sur le parking de la Mairie de Bouglainval **La Pat' du Pirate 28** avec ses crêpes et galettes. Un service à emporter vous est proposé, avec également la possibilité de déguster sur place en fonction de la situation sanitaire. Commandes au 06 87 30 85 38 dès le jeudi soir. Consultez la page Facebook de la Pat' du Pirate 28 (@foodtruckchartres28).



## Vita Gym Bouglainval

Tous les mercredis soir, à 20h15, Vita Gym Bouglainval organise des cours de Gym Volontaire avec un professeur diplômé. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les cours sont organisés en visio.

Appelez le 06 18 29 71 78 pour plus d'informations et pour vous inscrire.

# Solidarité

## Les Banques Alimentaires

En France, 14% de la population française vit sous le seuil de pauvreté. Depuis plus de 35 ans, les Banques Alimentaires travaillent au quotidien pour lutter contre la précarité alimentaire. Elles préparent les denrées pour les associations selon le mode d'accompagnement alimentaire de chacune d'entre elles (repas complet, panier...), et les distribuent ensuite à un réseau de 5 400 associations et Centres communaux d'action sociale (CCAS) comme celui de Bouglainval (**cf. article sur le CCAS de Bouglainval**).

Comme cela était prévisible, les Banques Alimentaires constatent depuis quelques mois une nette augmentation des commandes de denrées de la part des associations partenaires. Les conséquences de la pandémie se font maintenant sentir.

Bien que la Banque Alimentaire d'Eure-et-Loir ait récolté, fin 2020, lors de la collecte annuelle, 10 tonnes de plus que l'année précédente, les stocks sont en forte baisse pour certains produits de base. D'autre part, la récolte de denrées fraîches des magasins s'est réduite comme peau de chagrin.

La Banque Alimentaire d'Eure-et-Loir a donc besoin de soutien pour poursuivre sa mission. Animée par 19 bénévoles permanents et 3 salariés, elle reçoit des dons mais recherche également des personnes désireuses de donner un peu de leur temps. Rendez-vous sur le site de la Banque Alimentaire pour découvrir comment les aider.

<https://www.banquealimentaire.org/>





Retrouvez plus d'informations sur le site de [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr)

Et dans le magazine **VOTRE AGGLO**

## Service de transport

Chartres Métropole gère le transport scolaire pour les collégiens et les lycéens.

Moyennant une adhésion à Filibus JV-MALIN de 10 €, vos enfants peuvent utiliser en plus gratuitement les bus urbains, de quoi aller tranquillement à la piscine, au cinéma, etc. et même pendant les vacances.

Par ailleurs, si vous devez vous déplacer sur Chartres de façon exceptionnelle ou vous êtes étudiant et qu'il n'y a pas de transport pendant les vacances, vous pouvez contacter les service Filibus à la demande.



## Le point d'accès au droit (PAD)



Le PAD est un lieu d'accueil, d'écoute, d'accès au droit et d'aide aux victimes.

Il apporte également une contribution qualitative aux besoins de Justice de proximité en assurant une présence

judiciaire auprès des populations.

Le PAD garantit également l'intervention de professionnels habilités et d'associations conventionnées.

### Les prestations sont gratuites et confidentielles

Le PAD est ouvert du Lundi au Vendredi, de 9 H 00 à 12 H 00 et de 13 H 00 à 17 H 00.

5 Rue du Docteur Gibert  
28000 CHARTRES  
Tél : 02.36.67.30.40

## INFORMATION JEUNESSE



## Point d'information jeunesse

Le Point d'information jeunesse (PIJ) de Chartres métropole compte deux antennes, à Saint-Georges-sur-Eure et Bailleau-l'Évêque. L'antenne Saint-Georgienne rejoint l'Espace services projets animation cyber emploi (Espace), permettant ainsi la création d'un "Guichet unique".

4 bis, place de la République  
28190 Saint-Georges-sur-Eure  
Tél. 02 37 26 98 86

[pij.chartres-metropole@ijcentre.fr](mailto:pij.chartres-metropole@ijcentre.fr)

**Mardi (14 h à 18 h 30) et**

**Jeudi (9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30)**

**Accueil sur rendez-vous pendant la crise sanitaire.**

Afin de compléter l'offre de transport du réseau Rémi, la Région a mis en place un service de transport à la demande :



### « Rémi + à la demande ».

Grâce à ce service, vous pouvez vous déplacer du lundi au samedi entre 9h et 17h à destination de votre chef-lieu d'arrondissement ou de votre chef-lieu de communauté de communes.

Le service est assuré par des véhicules adaptés au transport des personnes à mobilité réduite, handicapées, malvoyantes et non-voyantes. **Réservations au 0 800 97 07 28**



Vous avez un projet de rénovation et d'amélioration de votre habitation, ayez le réflexe de contacter Chartres Renov'Habitat qui pourra vous conseiller et vous faire, peut-être, bénéficier d'aides financières.

**Appelez le 02 37 23 40 00.**



Vous déménagez ou emménagez, ou vous avez simplement un problème avec votre alimentation en eau ... N'hésitez pas à contacter CM'Eau en téléphonant au 02 34 43 90 22



## Horaires d'ouverture de la Mairie



Votre Mairie est ouverte aux jours et horaires suivants:

- Mardi de 16h30 à 18h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Samedi de 10h à 12h les semaines impaires

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.  
Contactez-nous au 02 37 22 88 08

## Entretien des limites de propriété



Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent maîtriser les arbres ou arbustes en limite de propriété pour ne pas qu'ils empiètent sur le domaine public et entretenir les abords de leur propriété.

De plus, la vallée du Larys n'est pas une décharge et il est interdit d'y abandonner les déchets (verts ou autres) sous peine de poursuite. **De nombreux abus ayant été constatés ces derniers mois, des contrôles seront prochainement instaurés.**

## Feux interdits



Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts sur la commune et tout autre matériaux.

Vous pouvez déposer vos déchets verts : feuilles, herbes tondues, branchages à la déchetterie de Pierres (l'accès est gratuit, pour les nouveaux arrivants, vous devez faire une demande de carte d'accès au préalable avec un justificatif de domicile et votre carte d'identité).

Dans le cas où vous auriez plus de 2 m<sup>3</sup> à déposer vous pouvez contacter la déchetterie, les 2 m<sup>3</sup> étant votre droit hebdomadaire, vous pouvez déposer en une fois votre droit mensuel (à savoir 8 m<sup>3</sup>).

## COVID-19

Si l'on a été en contact avec une personne testée positive au Covid-19, il est recommandé, pour se protéger et protéger les autres, de suivre les consignes suivantes :

- s'isoler,
- réaliser un test en suivant les indications données par l'Assurance Maladie,
- surveiller son état de santé.

Pour toute question sur son état de santé, il faut appeler directement son médecin.

Si l'on est seul ou inquiet, on peut contacter le **0800 130 000** (appel gratuit). Pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie, les services en ligne sont à privilégier en cette période de crise sanitaire.



## Nuisances sonores

Nous vous rappelons qu'en zone urbaine, **le klaxon est interdit** sauf danger immédiat afin de respecter la tranquillité des riverains. Lorsque la nuit tombe, les avertisseurs lumineux sont à privilégier. Le klaxon n'est à employer qu'en cas d'absolue nécessité.

Par ailleurs, l'utilisation des matériels amenant des nuisances sonores (tondeuse, taille haie, tronçonneuse, etc.) est tolérée du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



## Numéros d'urgence



**Bulletin d'Information de la Mairie de Bouglainval**  
Responsable de la Publication : Philippe BAETEMAN  
Comité de rédaction : Equipe municipale  
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

© balasoi ; macrovector - fr.freepik.com